

clarer que de la part du député de Richelieu ce n'était pas une transaction irréprochable. Je dois terminer mes remarques.

Quelques VOIX: Continuez.

M. CROTHERS: Non, il faut que je prenne mon train, et je ne puis rester plus longtemps. Mais laissez-moi dire ce que le "Free Press" d'Ottawa disait sur cette question le 20 avril, et rappelons-nous que ce journal est l'organe libéral dans la capitale du Canada. Parlant de M. Lanctôt il dit:

Mais dès que les accusations ont été portées contre lui il aurait dû démissionner et se présenter de nouveau devant ses électeurs. Il aurait pu alors être réélu par acclamation. Le pourrait-il aujourd'hui, c'est une autre question.

Lorsqu'un membre d'un parti au pouvoir se place, volontairement ou involontairement sous le coup des peines édictées dans la loi sur les incompatibilités parlementaires il n'y a qu'une seule chose à faire, et c'est ce que M. Lanctôt aurait dû faire.

Venir demander aujourd'hui à la majorité de la Chambre des communes d'excuser sa faute est demander à plusieurs de se condamner eux-mêmes, et nous ne croyons pas qu'ils le fassent.

Le "Free Press" ne voulait pas le croire, mais je crains qu'il soit obligé de le croire après le vote de ce soir. Nous serons aussi obligés de croire nous-mêmes que non seulement une majorité du comité des privilèges et élections mais une majorité des députés amis du Gouvernement, y compris le ministre de la Marine et des Pêcheries, y compris aussi celui qui occupe la position élevée et sacrée de ministre de la Justice du Canada. Je crains bien de voir tout ce monde-là approuver ce que leur propre organe désapprouve. Le "Herald" de Montréal, un autre organe libéral dit:

Ce qu'il y a de choquant dans cette affaire c'est que l'on dit que les libéraux, au Parlement et au dehors sont prêts à défendre M. Lanctôt, prêts à affirmer son droit, de faire peindre sa maison par des ouvriers de l'administration et avec de la peinture de l'Etat. Parce que l'on suppose qu'en défendant M. Lanctôt on défend le cabinet Laurier. Pour sa part, le "Herald" ne veut pas faire reposer sa confiance dans le cabinet Laurier sur une telle base, et il est prouvé que le peinturage de la maison a été fait, et que dans ce peinturage de la maison il y a eu connivence entre le député de Richelieu et les employés des chantiers à Sorel.

Cela est écrit par le Herald" de Montréal, le grand organe libéral dans cette ville.

Et le ministre de la Marine se renseignant sur les faits lorsque l'enquête a été demandée par M. Blondin et on s'attend que les libéraux exprimeront leur confiance dans l'administration de M. Brodeur en affirmant qu'ils approuvent ce qui a été fait, au détriment de la réputation du département de M. Brodeur

M. CROTHERS.

en dehors de sa connaissance et de son approbation. Cela ne passera pas.

Voilà comment s'exprime le grand organe libéral de langue anglaise de la grande métropole du Canada; que cette affaire ne sera pas étouffée; mais en dépit de tout, et dans la mesure où il dépend d'eux, cette question va être étouffée ce soir par la majorité servile du parti libéral en cette Chambre.

Evidemment, M. Lanctôt, quelle que soit sa compétence à d'autres égards, et elle est indiscutable, n'a pas compris qu'un homme politique a une responsabilité envers ceux qui mettent en lui leur confiance ainsi qu'envers les chefs et tous les membres de son parti.

Ce n'est pas seulement M. Lanctôt qui n'a pas compris cela, c'est la majorité des membres du comité des privilèges et élections, c'est encore le ministre de la Marine, c'est encore le ministre de la Justice; c'est tout le parti ministériel et le chef du Gouvernement lui-même qui, au contraire, font mine d'applaudir à de pareils abus.

Il semble croire qu'il lui suffit de prouver qu'il a payé le prix de la main-d'œuvre des peintres et remplacé les matériaux utilisés chez lui. Il ne paraît pas se rendre compte qu'il était indigne de lui en sa qualité de membre du Parlement de traiter avec des fonctionnaires subalternes, hors la connaissance de leurs supérieurs sur les lieux, même de requérir les services d'ouvriers qui continuaient d'être rémunérés sur les fonds de l'Etat, et dont les salaires étaient probablement imputés sur des travaux ordonnés par le Parlement. Si M. Lanctôt ne se rend pas compte de l'inconvenance d'une pareille conduite, il devrait être assigné à quelque autre rôle que celui de chef du parti libéral dans son district. Certes, aucun gouvernement libéral ou autre ne saurait se maintenir dans notre pays en se faisant le défenseur de pareilles manœuvres de la part de ses adhérents au Parlement.

Voilà l'opinion du grand organe libéral de la ville de Montréal. Maintenant, monsieur l'Orateur, je n'ai jusqu'ici entendu exprimer aucune opinion par le très honorable premier ministre. Va-t-on pouvoir dire de lui, comme on sera légitimement en droit de le dire, ce que le "Herald" a dit de M. Lanctôt? Car s'il se prononce en faveur de l'adoption des conclusions de la majorité, il sera aussi coupable que M. Lanctôt. J'avais espéré, j'avais même été jusqu'à déclarer à plusieurs de mes amis, bien que n'étant pas un adhérent du très honorable premier ministre et bien que n'ayant pas autant de confiance en lui que dans un grand nombre d'autres membres de cette Chambre, que sir Wilfrid Laurier, à mon avis, ne voudrait jamais se faire le défenseur des fraudes et des abus mis au jour par cette enquête. Je croyais sincèrement qu'il ne tolérerait pas la chose, et j'avais espéré jusqu'au dernier moment qu'il se trouverait de l'autre côté de la Chambre au